

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 10 décembre 2021

Présents :

AKRAM Najib
BENSALAH Abdelkader
BOULET Philippe
BOUZRAR Maryvonne
CHEREAU Franck
DALLERAC Francis
DELPEYROUX Pierre

DERBECOURT Philippe
DIDIER Francis
FERACCI Jean Michel
GOUDENOVE Anne
GOUTTENOIRE Corinne
HAAS Jean-Luc
HARRATHI Mounir

LAUFFENBURGER Patrick
LAURENCE Bernardina
MARMION Chantal
POUPEE Janick
SORRENTE Sophie
VENET Gilles
VITRAC Frédérique

Excusés :

BARBARIN Sandrine
BRESSY France
CHARRIER Audrey
DUMONT Gamra
MECHAIN Georges
PARISOT Véronique
PERONNET Dominique
ROSADINI Patrick
SEVE Patrice

Invité de droit : CHERDIEU Gilles (DTN)

Invités :

Raphaële TERQUEM
Thomas DESCAMPS

Le Secrétaire Général ouvre la séance à 17h00.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

Le projet de procès-verbal est proposé au vote du Conseil d'administration.

Après plusieurs annotations soulevées par les membres du Conseil d'administration, le procès-verbal du vendredi 17 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2- PRESENTATION DES COMPTES DE LA SAISON 2020/2021 PAR LA TRESORIERE GENERALE

Monsieur Francis DIDIER, Président, souhaite introduire les propos de Madame Bernardina LAURENCE, Trésorière en effectuant un point de situation.

Il évoque donc la saison qui s'est clôturée au 31 août 2021 et qui a été très fortement impactée par la pandémie. Ainsi, il explique que dans un objectif de poursuite des différentes manifestations sportives, 900 000€ ont été injectés dans le budget négatif qui sera présenté ici.

Concernant le nombre de licenciés, le budget prévisionnel avait été réalisé, pour la saison en cours, avec une prévision de 200 000 licenciés mais le bilan semble plus se tourner vers un nombre total de 190 000 licenciés, compte tenu de la situation et de l'évolution du nombre de licenciés sur les années précédentes. Comme chaque année on enregistre en moyenne 6 000 licenciés sur le mois de décembre puis 10 000 licenciés jusqu'à la fin de la saison.

Et enfin, Monsieur DIDIER, rappelle que pour le départ de la saison, 2022/2023, il faudra réinjecter des fonds pour redynamiser l'activité de la Fédération. Le bout du tunnel, dans lequel nous sommes engagés depuis 2 saisons à cause du covid-19, sera certainement visible au début de la saison prochaine, voire celle d'après en fonction de l'évolution de la pandémie.

Madame Bernardina LAURENCE, Trésorière générale, présente le détail des comptes pour la saison écoulée (2020/2021).

Le secteur fédéral présente un résultat de 3 900 000€, différent du prévisionnel, 3 000 000€, qui s'explique d'une part, grâce aux subventions de l'ANS (540 000€), et d'autre part avec l'exonération des cotisations dues au Covid-19 (400 000€).

Pour la boutique, elle a moins bien fonctionné car nous avons dû faire face à déficit de compétitions, mais également à une dépréciation des produits se vendant le moins.

Au niveau du secteur des activités sportives le résultat est en baisse comparé aux années précédentes car, il y a eu une baisse des dépenses avec l'annulation de plusieurs manifestations. La différence recettes - dépenses est aujourd'hui de -2 000 000€, alors qu'elle était de -3 500 000€ lors de la saison précédente.

Et enfin la Fédération a su réduire les écarts entre recettes et dépenses grâce au Tournoi de Qualification Olympique (TQO).

Le résultat de la saison écoulée est de 1 970 000€.

Madame Sophie SORRENTE, demande si une aide est prévue pour cette année.

Le président, répond par la négative.

Elle poursuit en demandant si il y a des projets ou des lignes directrices pour atteindre le nombre de licenciés initial (avant covid) en quatre saisons comme cela vient d'être évoqué. Le président répond qu'il n'y pas encore de projets dans ce sens mais une grande confiance dans les clubs et des moyens financiers de la fédération jusqu'en 2023 sans restriction du calendrier.

3- INTERVENTION DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

La commissaire aux comptes, Madame Raphaële TERQUEM, a effectué un compte rendu de la situation financière de la Fédération française de karaté et disciplines associées.

Elle a, dans le cadre de son contrôle interne pris connaissance des procédures administratives et financières appliquées au sein de la Fédération et a testé leur fiabilité dans leur application.

Après avoir abordé tous les points, en justifiant de leurs appréciations, elle a confirmé que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice, comme le dispose l'article L. 823-9 du Code de commerce.

L'arrêté de ces comptes est soumis à l'approbation du conseil d'administration ce jour, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Madame Raphaël TERQUEM évoque par la suite son deuxième rapport, celui sur les conventions réglementées, qu'elle présentera à l'assemblée générale de la fédération.

Pour rappel, les conventions réglementées sont celles passées directement ou par personne interposée entre la FFK et un membre du conseil d'administration ou entre la FFK et une autre personne morale dont un dirigeant est membre du conseil d'administration de la FFK.

Ce sont des conventions qui diffèrent généralement des conventions courantes.

Cette année, une nouvelle convention sera présentée : la convention d'aides financières qui a été octroyée à la Ligue Ile-de-France de karaté. Cette aide financière est particulière et différente des autres car elle résulte en réalité d'une opportunité d'affaire.

Elle résulte de l'achat de deux places de parkings par la Ligue Ile-de-France qui ont été par la suite revendues à la fédération. La raison étant simplement qu'une assemblée générale de la Ligue était prévue à ce moment-là et que la mise en place d'une assemblée générale fédérale était impossible au niveau des délais.

Les trois conventions suivantes, approuvées aux cours des exercices précédents se sont poursuivies dans les mêmes conditions, sans changement.

4- RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

A ce jour le rapport n'est pas parvenu aux membres du conseil d'administration de la fédération.

Il sera donc présenté lors de l'Assemblée générale du samedi 29 janvier 2022.

5- ARRETE DES COMPTES

Le Président prend la parole afin de faire un léger rappel de la situation.

Il est rappelé que l'assemblée générale de la saison dernière avait mis 800 000€ en réserve pour équilibrer le budget de la saison 2020/2021 et 300 000€ en réserve pour le TQO du mois de juin 2021.

Il faudra donc proposer à l'assemblée générale de cette année de reprendre ces deux réserves à hauteur de 1 100 000€.

Ces réserves vont être additionnées au résultat de la saison 2020/2021 (1 970 000€) ce qui forme un total à réaffecter de 3 070 000€.

Après plusieurs échanges le conseil d'administration décidé d'imputer 1 100 000€ en réserve-résultat pour rééquilibrer le budget de la saison 2021/2022, et 600 000€ en réserve-résultat pour celui de la saison 2022/2023.

Le solde de report à nouveau sera donc de 1 370 000€.

Après différents échanges et après avoir délibéré, l'arrêté des comptes est soumis au vote.

L'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 août 2021 est adopté à l'unanimité par le conseil d'administration.

Le renouvellement de Madame Raphaële TERQUEM en tant que Commissaire aux comptes sera soumis au vote lors de l'assemblée générale du samedi 29 janvier 2022.

6- ADOPTION DES MODALITES FINANCIERES

Le projet de texte actualisé a été distribué à tous les membres du conseil d'administration.

La principale modification concerne le changement du curseur de la cotisation fédérale.

Le montant de la cotisation fédérale reste à 250€ maximum mais auparavant le curseur était fixé à 35% pour les départements et 65% pour les ligues régionales ou ZID le cas échéant, et qui sera désormais de 50% pour les départements, et 50% que pour les zones interdépartementales et/ou ligues.

Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

Le Président profite de ce temps d'échange pour informer le conseil d'administration de la décision prise de baisser le prix d'achat du passeport sportif de 20€ à 15€.

Les comités départementaux continueront de le vendre à 25€ et la fédération maintiendra son reversement de 10€ à la ZID ou la ligue régionale.

7- PRESENTATION DES BUDGETS

La présentation a déjà été faite.

Pas de questions supplémentaires.

8- SUJETS D'ACTUALITE PRESENTES PAR LE PRESIDENT

a. Rentrée sportive

En ce qui concerne la rentrée sportive, il y a eu une augmentation des licences au niveau des jeunes. De plus sur l'ensemble du territoire il y a eu une volonté de décentralisation des compétitions, pour donner une meilleure visibilité du karaté.

Pour le calendrier des compétitions il y aura au moins 80 compétitions, il faudra profiter des endroits pouvant accueillir bon nombres de spectateurs comme les patinoires, le Palais des sports de Marseille ou encore le stade de Villebon, dont c'est la dernière année d'utilisation du fait de l'absence d'accords avec la fédération française de judo.

Le Président évoque également la base de données SIKADA puisque désormais se pose la question technique du reversement de la cotisation fédérale (qui sera encaissée par la fédération à partir de septembre 2022). Certains organes déconcentrés ont des cotisations fédérales à paliers et le logiciel présentera des cotisations uniformisées.

Concernant la base de données SIKADA, le Conseil Régional va verser 85 000€ à la fédération pour son développement.

Un autre axe de subventions par le Conseil Régional est celui des objets connectés, dont le projet est soutenu à hauteur de 25 000€.

Pour les différents objets connectés, le Conseil régional d'Ile de France nous a accordé un total d'environ 108 000€.

b. Actualités internationales

Il existe une proposition de changement de réglementation sportive portée par la W KF, que la fédération n'approuve pas.

Il s'agit d'une réorganisation complète de l'accès aux championnats européens et mondiaux avec notamment une limitation à 32 athlètes par catégorie de poids.

Le souhait de la WKF est également mettre en place de nouveaux tournois de qualifications sur le modèle du TQO que nous avons connus.

L'universalisme n'est donc plus un leitmotiv d'après ces dernières informations, et le Président le regrette.

c. Open international de Paris

La Fédération est en attente des différentes instructions, car il y a beaucoup de pays qui sont classés « rouge » par la réglementation française. Cette classification est handicapante car impacte durement les délégations (périodes de quarantaines à l'arrivée, liste exhaustive de vaccins acceptés etc).

Pour l'instant, les inscriptions des athlètes étrangers sont au nombre de 72 pour cet Open de Paris, mais en constante progression.

La politique fédérale est dans tous les cas de maintenir l'organisation de cette compétition, tant que les autorités nous le permettent.

9- INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL (GILLES CHERDIEU)

Actualité : Championnat du monde de Dubaï

Gilles CHERDIEU introduit ses propos en rappelant que la France est partie aux championnats du monde en toute humilité de part certaines déconvenues dernièrement arrivées (championnats d'Europe et TQO).

Les choix fait par la DTN se devaient donc être clairs et décisifs.

A la suite de ce championnat du monde, le DTN est donc « satisfait mais mécontent ».

La satisfaction découle de résultats plutôt bons et surtout de bons comportements de manière générale. Le mécontentement quant à lui découle du fait que tant que toutes les équipes ne seront pas sur les podiums, il restera un goût d'inachevé. A noter que l'ensemble de la délégation a adopté un comportement exemplaire durant l'ensemble de la compétition.

L'équipe de France passe de la 3^{ème} place (à Madrid en 2018 avec deux médailles d'or) à la 5^{ème} place (à Dubaï avec 4 médailles). Le DTN s'appuie davantage sur le volume de médailles que sur leurs couleurs. Pour l'instant l'équipe est en phase de reconstruction, c'est un nouveau cycle qui commence. Le cycle olympique a été compliqué et traumatisant car c'était une sélection individuelle et que le collectif était mis de côté. Si le collectif revient, les performances individuelles suivront.

La première satisfaction est d'abord chez les hommes, la victoire de Steven DA COSTA, qui a obtenu la médaille d'or malgré une préparation très courte pour ces championnats du monde.

Il est important de mettre en avant la très belle performance de Jessie DA COSTA, qui termine sur la 3^{ème} marche du podium et s'offre sa première médaille de bronze en dominant l'ex champion du monde.

A noter également la 4^{ème} place d'Enzo BERTHON, battu au cours de la petite finale, mais aussi la 7^{ème} place de Faadel BOUSSAG.

Le DTN s'est également interrogé sur l'organisation de la compétition, avec de nombreux matchs et beaucoup de repêchages, et note un certains nombres d'incohérences, ce qui n'est ni à l'avantage, ni au service de l'athlète, qui n'est plus au centre de la compétition.

Chez les femmes, Alizée AGIER réalise une belle performance avec une médaille de bronze en individuel et un seul combat perdu dans la compétition.

En équipe, une malheureuse 2^{ème} place après une défaite en finale pour notre équipe de kumité composée d'Alizée AGIER, Léa AVAZERI, Laura SIVERT et Jennifer ZAMETO. Cette dernière a fait beaucoup de mal aux adversaires pendant le championnat, de par son comportement, son éducation et sa personnalité elle est devenue un pilier de l'équipe de France.

Il y a également des déceptions, notamment avec la performance de Nancy GARCIA ou bien l'équipe hommes en kumité. A ce sujet, la gestion de cette équipe et notamment l'ordre de passage, sera désormais assurée par Yann BAILLON.

Chez les katas individuels, Franck NGOAN et Helvétia TAILY, deux jeunes sélectionnés, ont tous les deux échoués aux portes de la finale.

Pour les équipes en kata le bilan est un peu mitigé.

L'équipe hommes a réalisé une bonne campagne, avec un match pour la 3^{ème} place contre la Turquie, ce qui est une bonne surprise et laisse présager de beaux jours. En revanche c'est une déception pour le kata féminin avec une élimination au 1^{er} tour.

Pour les para-karaté, sur nos 5 engagés nous sommes revenus avec 3 médailles, et de très belles performances pour nos athlètes.

Nous tenons à féliciter Charlène ODIN (3^{ème} place), Virginie BALLARIO (2^{ème}) et Nohan DUDON (2^{ème}), qui ont tous fait de très belles performances comme toute l'équipe para-karaté, à savoir Fatah SEBBAK, et Jordan FONTENEY. Ce sont tous des sportifs de haut niveau ayant dignement représenté l'Equipe de France.

Le DTN a abordé le sujet du projet de performance fédérale qui est un projet sur 2 ans. Ce projet va permettre à l'équipe de se placer par rapport au dernier championnat du monde, de savoir où elle va, de se fixer des objectifs bien précis, et surtout de définir et identifier les moyens humains, techniques et financiers pour les atteindre.

En terme d'actions, il est prévu de mettre en place une meilleure politique de recrutement en Equipe de France, cela passe par une hausse du niveau (régional, interrégional, national et international). Il faut des étages intermédiaires pour avoir une formation complète pour nos athlètes.

En ce qui concerne les disciplines associées, le lancement des compétitions a eu lieu avec des événements en arts martiaux vietnamiens, en krav maga, mais aussi l'Open de Wushu qui s'est déroulé le week-end passé.

Il est important de rappeler que la Fédération est en période de demande de délégations pour toutes les disciplines, et nous attendons la réponse pour le Wushu qui devrait arriver avant le 31 décembre 2021. Cette discipline étant une discipline concernée par le haut-niveau, l'étude de sa délégation est plus longue.

En ce qui concerne le volet formation, la fédération a initié la mise en place du Titre à Finalité Professionnelle (TFP) pour remplacer le CQP et nous devons avoir deux validations, une sur l'aspect sécuritaire de la part du Ministère, et l'autre sur l'aspect pédagogique de la part de France Compétence.

Au cours de la semaine la Fédération a eu une évaluation des données à travers l'organisme DATADOC, qui a étudié si toutes les formations professionnelles respectaient leur cahier des charges. De plus, à partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les formations devront avoir une certification Qualiopi, sous peine pour nos stagiaires de se voir refuser l'aide de la part des organismes de financement.

Le DTN conclu, en informant les membres du conseil d'administration que Madame Pauline COURCOUX remplace depuis le 1^{er} décembre 2021, Madame Anne-Laure FLORENTIN, pour le développement du plan de féminisation et de la lutte contre les incivilités.

Madame Sophie SORRENTE pose la question sur la durée de la délégation. Monsieur GRUMIC rappelle qu'elle est de 4 ans, et qu'elle s'arrête le 31 décembre suivant les Jeux Olympiques. A titre exceptionnel à cause de la pandémie, les délégations ont été prolongées d'un an.

Madame Sophie SORRENTE souhaiterait savoir si il serait possible de mettre en avant les athlètes membres de l'Equipe de France durant toute la saison, et non pas seulement lors des grands championnats mondiaux ou européens.

Le DTN lui répond qu'auparavant il y avait la tournée de l'Equipe de France, mais depuis la pandémie ceci est plus compliqué. Toutefois c'est un projet en cours, qui devra être remis en place à la fin de la période de Covid.

Les champions français seront donc mis à l'honneur, tout à la fois via les outils de communications fédéraux et aussi via ce type de tournées.

10- NOMINATIONS COMPLEMENTAIRES A LA COMMISSION SPECIALISEE DES DANS ET GRADES EQUIVALENTS

Le Président explique qu'il s'agit de voter pour les représentants des fédérations affinitaires, scolaires et universitaires à la CSDGE de la FFK.

S'agissant d'un vote sur des personnes, le scrutin a lieu à bulletins secrets.

Messieurs Georges MOJESCIK, Serge SERFATI, Dominique BOUNY et Renaud RENAY sont élus à l'unanimité.

Monsieur Alain GEORGEON quant à lui est élu à la majorité.

11- STATUTS ET REGLEMENTS

Le président rappelle que l'ensemble des projets de modifications statutaires et réglementaires ont été envoyés aux membres du conseil d'administration.

Un rappel de la procédure de vote est fait : les projets sont présentés ce jour devant le conseil d'administration, qui doit décider de la version qui sera présentée lors de la prochaine assemblée générale.

L'assemblée générale extraordinaire de la fédération devra alors voter les textes mis à jour.

Madame Frédérique VITRAC prend la parole pour rappeler que lors du colloque des présidents, a été émise la possibilité de demander aux ligues régionales d'avoir une commission féminine, ceci pourrait-il apparaître directement dans les statuts ?

Le président lui répond que la disposition apparaîtra dans les statuts des ligues régionales.

Le Président aborde ensuite la modification des statuts concernant la nouvelle gouvernance de la fédération.

Désormais, et en lien avec la prochaine loi sur le sport qui sera votée, l'assemblée générale électorale de la fédération sera composée par les clubs. Elle sera en charge d'élire le président de la fédération et le conseil d'administration.

En ce qui concerne l'assemblée générale ordinaire, elle sera toujours composée de 250 représentants, élus dans les départements.

La volonté est de séparer les votes de la gouvernance de ceux de l'organisation financière et décisionnaire de la Fédération.

En matière de représentation, le nombre de voix sera toujours pondéré en fonction du nombre de licenciés. A noter que désormais les élections se feront à un tour, à la majorité relative.

Le Président rappelle que, le fonctionnement démocratique, fait désormais parti des critères d'attribution de la délégation.

12- COTISATION FEDERALE

Le sujet a été traité au point numéro 6 de l'ordre du jour, au moment de l'adoption des modalités financières sur ce sujet.

13- PASSEPORT SPORTIF

Le sujet a déjà été abordé lors du point 8.

14- CERTIFICAT MEDICAL

Il n'y a pas de changements à ce niveau là depuis le début de la saison.

Le fonctionnement est toujours simplifié, avec une exonération pour les licenciés mineurs (sous conditions) et une durée de validité allongée pour les licenciés majeurs (sous conditions).

Les renseignements se trouvent tous sur le site de la fédération (*Clubs et licenciés - Certificat médical*).

15- ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 29 JANVIER 2022

L'assemblée générale de la fédération se déroulera à l'INJ (Paris), le samedi 29 janvier 2022, dès 9h30.

Une remarque est apportée par rapport à la résolution n°7 qui dispose que « L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve la proposition du conseil d'administration de flécher le résultat de cet exercice sur l'exercice 2021/2022 ».

Après discussions avec Madame Raphaële TERQUEM notamment, il est décidé de proposer finalement un budget prévisionnel basé sur 190 000 licences plutôt que sur 200 000 licences, car le différentiel crée est toute de même de 370 000€.

16- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Francis DALLERAC demande si le TFP sera mis en place avant la fin de la saison.

Monsieur Gilles CHERDIEU (DTN) lui répond que cela dépend en grande partie du ministère des sports car les délais sont assez longs.

Il est également expliqué aux membres du conseil d'administration que le comité d'éthique et de déontologie propose de réactualiser la charte qui date de 2017. Le DTN suggère d'y ajouter un rappel de certains articles du règlement intérieur.

La version actualisée de la charte d'éthique et de déontologie de la fédération, telle qu'elle sera présentée au vote de l'assemblée générale est adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration.

En l'absence de questions complémentaires, le Secrétaire Général clos la séance à 19h50.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Philippe BOULET